



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Mes services étudiant (Service en ligne)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Permet de :

- Payer la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) via le site cvec.etudiant.gouv.fr
- Demander une bourse ou une aide
- Trouver et gérer son logement universitaire

Accéder au
service en ligne ↗
(<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>)

Vérfifié le 05 juin 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Aide à la mobilité Parcoursup (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34643>)
- Aide à la mobilité pour l'étudiant en Master (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34343>)
- Comment demander un logement étudiant au Crous ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31912>)
- Coût d'une inscription dans l'enseignement supérieur (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2865>)
- DSE (dossier social étudiant) : comment demander une bourse et/ou un logement ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12216>)
- Étudiant : bourse sur critères sociaux (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12214>)
- Quelles aides peut percevoir un étudiant ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32456>)
- Un étudiant peut-il toucher la bourse pendant les vacances d'été ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12215>)